Cap Access
Association loi 1901, Orléans

Fiche de la bibliothèque

Handicaps invisibles : ce qu'ils changent dans la conception d'un accueil ou d'un événement

Fiche mise à jour le	2 novembre 2026
PDF généré le	2 novembre 2026
Diffusion	Fiche en accès libre

En bref

Beaucoup de handicaps ne se voient pas. Une personne peut avoir besoin de s'asseoir, d'un endroit calme ou d'une information écrite, sans que rien ne le montre. Pour un accueil ou un événement, l'enjeu est simple : prévoir ces besoins dans l'organisation, sans demander de preuve. Chaque situation est différente : en cas de doute, on demande à la personne.

Cette fiche prolonge « Comprendre la diversité des situations de handicap ». Voir aussi « Situations temporaires et vieillissement : pourquoi l'accessibilité profite à beaucoup de monde ».

De quoi parle-t-on ?

Le site officiel Mon Parcours Handicap décrit le handicap invisible comme un handicap qui ne se détecte pas de l'extérieur. Il cite notamment :

- des troubles cognitifs, comme les troubles dys, les troubles de l'attention ou l'autisme ;
- des troubles sensoriels, liés à la vue ou à l'audition ;
- des maladies chroniques ou invalidantes, comme l'épilepsie, le diabète ou l'endométriose ;
- des troubles psychiques, comme la dépression ou les troubles bipolaires.

Le même site souligne que les personnes concernées font souvent face à l'incompréhension ou à la suspicion. Les besoins peuvent aussi varier d'un jour à l'autre.

Les obstacles fréquents dans l'organisation

- Une longue file d'attente debout, sans assise ni possibilité de sortir du rang.
- Un environnement très bruyant ou très lumineux, sans espace pour se mettre à l'écart.
- Des consignes données seulement à l'oral, ou seulement par écrit.
- Des toilettes éloignées ou une sortie définitive sans retour possible.
- Des règles strictes sur ce que l'on peut apporter, sans exception pour un traitement ou une collation.
- Une équipe qui met en doute la parole de la personne.

Concevoir sans exiger de preuve

- Rendre l'accès prioritaire ou la place assise possible sur simple demande.
- Ne jamais demander de justificatif médical ni le nom d'une maladie.
- Savoir que certaines personnes ont une carte mobilité inclusion, d'autres non. L'absence de carte ne signifie pas l'absence de besoin.
- Prévoir une règle simple pour les sorties et retours, et pour l'entrée d'un traitement ou d'un en-cas.

Le tournesol

Mon Parcours Handicap présente le programme international du tournesol. Des personnes peuvent porter un ruban ou un badge orné d'un tournesol pour signaler un handicap invisible. Ce signe est un choix personnel. Il ne doit jamais devenir une condition pour obtenir un aménagement.

Ce que cela change avant et pendant l'événement

- Indiquer à l'avance les temps d'attente, les zones de calme, les assises et les toilettes.
- Prévoir un espace de repos et le signaler clairement sur le plan.
- Donner les informations sous plusieurs formes : écrit simple, oral, pictogrammes.
- Former les équipes à croire la personne et à proposer une solution sans poser de questions intrusives.
- Ajouter une question ouverte sur les besoins dans le formulaire d'inscription.

Limites

Cette fiche ne décrit pas les maladies ni leurs symptômes. En cas de malaise, l’équipe suit la procédure de secours prévue et alerte les secours. Pour en parler avec Cap Access, écrivez à contact@capaccess.fr.

Nature : Bonne pratique.

Public : organisatrices et organisateurs, équipes d’accueil, de billetterie et de sécurité, bénévoles.

Sources : expertise d’usage de Cap Access.

Textes de référence : article « Handicap invisible » de Mon Parcours Handicap, mis à jour le 2 juillet 2026, consultée le 28 octobre 2026 ; « Panorama du handicap en France », fiches pratiques publiées sur handicap.gouv.fr, document PDF, consultée le 28 octobre 2026.

Version et droits

Version en ligne : https://capaccess.fr/ressources/handicaps-invisibles-ce-quils-changent-dans-la-conception-dun-accueil-ou-dun-evenement/. La version en ligne fait foi.

Contact : Cap Access, 6, rue Saint-Étienne, 45000 Orléans, 06 72 27 57 85, contact@capaccess.fr, www.capaccess.fr

© Cap Access 2026. Diffusion libre, sans modification, en citant Cap Access et la date.